

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U
Article 16 eu règlement numéro 2018-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 19 h 30 (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 11, rue du Collège, Saint-André) sur la dérogation mineure suivante :

- ❖ Requérant : 39, rue Principale
Saint-André (Québec)
G0W 2K0
- ❖ Immeuble visé : 39, rue Principale
Saint-André (Québec)
- ❖ Nature de la demande : Permettre la construction d'un garage résidentiel d'une largeur de 7,32 mètres (24 pieds), d'une profondeur de 12,19 mètres (40 pieds), d'une hauteur de 5,49 mètres (18 pieds) et d'une superficie totale de 89,18 mètres carrés.
- ❖ Effet de la demande : Augmenter la superficie totale des bâtiments accessoires de 41,70 mètres carrés en sus du maximum autorisé qui est de 100,0 mètres carrés.
Hausser la hauteur du garage de 0,61 mètre en sus de la hauteur du bâtiment principal qui est de 4,88 mètres.

Donné à Saint-André ce 16^{ième} jour de septembre 2020.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tremblay, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 16^e jour de septembre 2020, entre 8 h et 16 h.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale